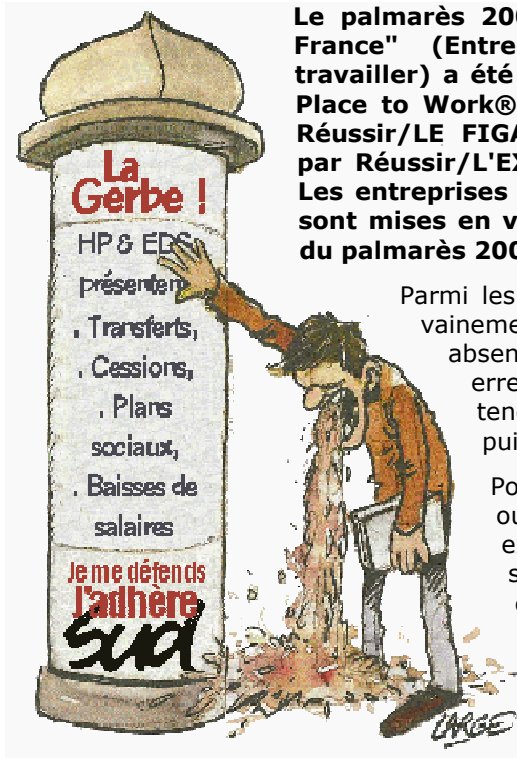


Entreprises où il fait bon travailler Alors, vous n'êtes pas contents de travailler chez HP ou EDS ?



Le palmarès 2009 des "Best Workplaces France" (Entreprises où il fait bon travailler) a été établi par l'Institut Great Place to Work® France et est publié par Réussir/LE FIGARO le 23 mars 2009 et par Réussir/L'EXPRESS le 26 mars 2009. Les entreprises de plus de 1 000 salariés sont mises en valeur dans une extraction du palmarès 2009.

Parmi les trente lauréats, nous avons vainement cherché HP et EDS. Cette absence est sans nul doute une erreur ! Mais cette erreur a tendance à se répéter, puisqu'elle dure depuis 2002...

Pourtant, travailler pour EDS ou pour HP est totalement excitant, dans la mesure où il s'y passe toujours quelque chose. Tenez, rien qu'en ce moment, outre le rachat d'EDS par HP, on a des projets à foison :

- transfert de 596 salariés d'HP vers EDS, avec au

passage un super recul social ;

- cession de 530 salariés des services applicatifs d'EDS à une société créée pour l'occasion ;

- cession de 68 salariés d'EDS Aix-en-Provence (logiciel Artemis et Aix Services) à une société de soixante personnes ;

- plan social de 580 personnes sur l'ensemble HP-EDS ;

- baisse des salaires.

Alors, vous trouvez toujours qu'il ne fait pas bon travailler chez nous ? Ingrats !

Cessions des services applicatifs Les salariés ne veulent pas faire les frais des erreurs de gestion d'EDS

En privé, les dirigeants d'HP et EDS France le reconnaissent : le rachat d'Answare par EDS en 2002 était une erreur. La volonté de développer l'activité dans les services applicatifs n'a jamais été soutenue par la direction mondiale d'EDS

EDS a engrangé quelques dizaines de millions d'euros d'Alcatel (ancien actionnaire d'Answare), mais n'a rien fait pour développer les activités reprises. Rapidement, le "modèle" s'est transformé en "repoussoir".

Aujourd'hui, ce sont 600 salariés qui risquent de faire les frais de ces errements stratégiques. EDS s'apprête à céder l'essentiel des activités d'Answare. Sans garanties sur l'emploi, le projet industriel ou le statut social.

EDS et les repreneurs potentiels vont devoir se montrer très persuasifs pour convaincre les salariés ! Même si dans leur majorité ceux-ci ne voient pas forcément d'un mauvais œil la perspective de quitter EDS...

Francis MESTON rejoint ATOS Il n'aura pas beaucoup utilisé le parachute doré fourni par EDS

Francis MESTON, ancien président d'EDS France, vient de rejoindre le groupe ATOS



en tant que « vice-président exécutif pour les activités d'intégration au niveau mondial du groupe ». Il y sera chargé de développer l'offshore vers l'Inde. Enfin une entreprise qui sait apprécier les qualités de "tueur d'emplois" de ce monsieur.

Rappelons-nous que le statut de M. MESTON avait été modifié quelques jours avant son départ en septembre 2008 (passé de mandataire social à président salarié) pour pouvoir lui attribuer un beau parachute doré.

Et il était grand comment, ce parachute ? Proportionnel au nombre d'emplois perdus par EDS durant les presque sept années de la « présidence Meston » ? Egal au montant des pertes accumulées par EDS France dans la même période ? En tout cas, il n'est pas venu se plaindre !

Une lueur d'espoir malgré tout pour EDS : si Francis MESTON obtient les mêmes résultats chez ATOS, il va y avoir des contrats à récupérer...

Aux licenciements, au chômage, à la précarité

Ce n'est ni aux salarié-es ni aux plus démunis de payer une crise dont ils ne sont pas responsables !

**Manifestez-vous
le 1er mai !**

**La crise c'est eux,
la solution c'est nous**



Horaires atypiques à EDS SUD refuse de signer l'accord

Deux organisations syndicales (CFDT, CGC) sur les six d'EDS France viennent de signer avec la direction deux accords sur les Horaires atypiques, et sur le paiement des astreintes.

SUD, comme la CGT, la CFTC et FO, n'est pas signataire de ces accords. Nous refusons l'introduction d'un rythme de travail encore plus nuisible pour la santé que ce qui existe déjà aujourd'hui.

De plus, nous refusons de signer un accord qui aboutit à une baisse des indemnités perçues par les salariés effectuant des astreintes.



Avis de SUD EDS France, donné lors du CE du 12 mars 2009

« Ce projet d'accord sur les différents modes de travail atypique, applicable à l'ensemble des salariés EDS, rassemble dans un même document tous les outils pour répondre largement aux demandes des clients. Il sera, une fois validé, immédiatement fourni aux commerciaux afin de l'inclure dans toutes leurs offres.

S'agissant du travail en continu 3x8 7j/7, il est nuisible pour les salariés :

- d'abord sur un plan médical : rythme de sommeil perturbé, déséquilibre alimentaire, perte de repères dans la vie sociale et familiale, diminution de l'espérance de vie...
- et sur un plan humain où, afin d'offrir une totale disponibilité à l'entreprise, le salarié est contraint de dédier sa vie au planning, planning qui s'étend toute la journée, y compris la nuit et toute la semaine y compris le week-end.

De plus, compte tenu de toutes les contraintes définies et parfois contradictoires, y compris celle du nombre minimum de collaborateurs requis pour tenir le roulement et les absences (congés, RTT, maladie, formation...), aucun planning réaliste et applicable n'a pu être élaboré à ce jour. Comment respecter les recommandations du médecin du travail (pas de changement d'horaires non planifiés, des plannings respectés et suffisamment anticipés) sur un planning inexistant ? La concertation avec le CE avant la mise en œuvre de cette modalité n'apporte aucune garantie dans la mesure où elle ne signifie pas que l'accord du CE est obligatoire. Les autres modalités prévues dans ce projet d'accord suffisent amplement à assurer un service en continu 24/24 7j/7 comme cela est pratiqué actuellement au Blanc-Mesnil.

En conséquence, nous donnons un avis défavorable sur ce projet d'accord qui introduit une telle organisation du travail, qui sous prétexte de répondre aux besoins du marché et de légaliser des situations déjà existantes, ne fait qu'ouvrir la porte à une banalisation de la disponibilité totale du salarié pour son entreprise. »

Quatre syndicats exclus du suivi des situations à risque

Cerise sur le gâteau, cet accord réserve aux seuls syndicats signataires (ceux qui sont d'accord avec la direction sur les dispositions applicables) le droit d'examiner tout différend d'ordre individuel ou collectif né de l'application du présent accord !

Singulière conception du rôle des syndicats...

>>> L'accord sur les horaires atypiques >>> <http://minurl.fr/cme>

>>> L'accord sur la phase de transition de l'astreinte >>> <http://minurl.fr/cmf>

Retrouvez toutes les infos sur www.sudeds.com
et recevez « La Lettre de SUD »

Contacts info@sudeds.com - Tél. 06 82 89 37 42

Suppression des rabais sur les achats d'actions HP Tant mieux !

La direction du groupe a consulté le CE sur la suppression du rabais de 15 % pour les salariés sur l'achat d'actions HP. Le CE EDS a rendu l'avis suivant.

Le CE EDS France est consulté ce jour sur la dénonciation par la Direction de l'usage lié à un rabais de 15 % dans le cadre du Plan d'acquisition d'actions HP. En clair, les salariés EDS n'auront plus de rabais s'ils achètent des actions HP.

Le CE félicite la Direction de cette mesure qui protège les intérêts des salariés.

En effet, on peut espérer que de cette façon, les salariés n'achèteront plus d'actions. Outre que l'investissement en actions alimente la spéculation sur les marchés financiers, spéculation en grande partie à l'origine de la grave crise économique mondiale actuelle, il constitue un investissement à haut risque. De plus, l'achat d'actions de son entreprise peut conduire à des comportements schizo-phrènes, avec une personnalité déchirée entre des intérêts de salarié et des intérêts d'actionnaire.

Cette mesure, à tout point de vue, va dans le sens des intérêts des salariés.

Derniers articles parus sur www.sudeds.com

[Transferts HP vers EDS : la direction cherche une issue rapide](#)

[63 % des Français comprennent les séquestrations de patrons](#)

[SUD, minisyndicat mais mégapagaille](#)

[Les talonnettes subventionnent les mises à pied](#)

[Un G20 pour presque rien !](#)

[Progression de SUD Rail aux élections professionnelles](#)

[Le syndicat SUD ne connaît pas la crise](#)

[19 mars : les informaticiens dans la rue](#)

Défendez-vous, adhérez à

SUD

Le bulletin d'adhésion est là :
<http://minurl.fr/cr8>

Choisissez librement le montant de votre cotisation en fonction de vos possibilités.
Pour 6 mois de cotisations :
24 € ou 30 € ou 36 €

Rappel : 66 % de vos cotisations sont déductibles de vos impôts.

Ou contactez vos délégué(e)s SUD